

DÉCEMBRE 2012
Collection Brochures N°5

L'INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION DANS LE RÈGLEMENT DES SUCCESSIONS

(LES CONCESSIONS FUNÉRAIRES,
LES LIBÉRALITÉS FAITES À DES PERSONNES MORALES,
LA VACANCE SUCCESSORALE)

PAR

PHILIPPE VIUDES,
JURISTE AU CRIDON SUD-OUEST

ET

CHARLES ALBOUY,
ANCIEN JURISTE AU CRIDON SUD-OUEST

Préface de Philippe Delmas Saint Hilaire
Directeur scientifique du CRIDON Sud-Ouest



SUD-OUEST

TABLE DES MATIERES

(les chiffres de la table des matières renvoient au numéros de page)

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 :	
LES CONCESSIONS FUNERAIRES	3
I. L'ORGANISATION DES FUNERAILLES.....	7
A. LE LIEU DE SEPULTURE	8
B. LE MODE DE SEPULTURE	12
II. LA TRANSMISSION DES CONCESSIONS FUNERAIRES	19
A. LA DEVOLUTION DE LA CONCESSION FUNERAIRE	20
B. LA DONATION OU LE LEGS DE LA CONCESSION FUNERAIRE.....	24
III. LA GESTION DES SEPULTURES	28
PARTIE 2 :	
LES LIBERALITES FAITES AUX PERSONNES MORALES	49
I. LES LIBERALITES FAITES A DES ASSOCIATIONS, A DES FONDATIONS, ET A DES CONGREGATIONS	52
II. LES LIBERALITES FAITES A D'AUTRES PERSONNES MORALES	70
PARTIE 3 :	
LA VACANCE SUCCESSORALE	107
INDEX ALPHABETIQUE	125

TABLE DES ANNEXES

(les chiffres de la table des matières renvoient au numéros de page)

PARTIE 1

LES CONCESSIONS FUNERAIRES

ANNEXE - I	39
1. Loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles.....	40
2. Circulaire du Ministère de l'Intérieur INTA0800038C du 19 février 2008.....	41
3. Circulaire du Ministère de l'Intérieur IOCB0915243C.....	42
4. Question n° 47007 de M. Rodet Alain, Réponse publiée au JO le 26/10/1992 p.424920	43
5. Question n° 28641 de M. Demange Jean-Marie, Réponse publiée au JO le 05/08/1991 p. 3165	44
6. Question n° 22464 de M. Derosier Bernard, Réponse publiée au JO le 12/04/1999 p. 2240	45
7. Circulaire NOR INT/B/91/00043/C du 27 février 1991	46

PARTIE 2

LES LIBERALITES FAITES AUX PERSONNES MORALES

ANNEXE – II	77
1. Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.....	78
2. Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat	80
3. Instruction NOR IOC D 1016586 C du 23 juin 2010	81
4. Décret n°2007-807 du 11 mai 2007, relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil	96
5. Instruction NOR INTA0700083C du 1 ^{er} août 2007.....	102

PARTIE 3

LA VACANCE SUCCESSORALE

ANNEXE – III	119
1. Instruction NOR BUD R 07 00031 J.....	120
2. Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006, portant réforme des successions et des libéralités : article 36	123

TABLE DES QUESTIONS

(les chiffres de la table des matières renvoient au numéros de page)

PARTIE 1

LES CONCESSIONS FUNERAIRES

I. L'ORGANISATION DES FUNERAILLES

Peut-on se faire enterrer dans une propriété privée ?	9
En cas de crémation, peut-on prévoir que les cendre du défunt soient conservées dans un lieu privé.....	10
Peut-on se faire enterrer dans la ville de son choix ?	10
Peut-on se faire inhumer dans un lieu de sépulture propre à sa confession religieuse ?.....	11
Peut-on disperser les cendres du défunt « <i>en pleine nature</i> » ?	12
Quels sont les différents modes de sépulture auxquels on peut avoir recours ?	13
Quelles sont les dispositions à prendre pour se faire incinérer ?	13
Comment peuvent se résoudre les conflits familiaux concernant le recours à la crémation, lorsque le défunt n'a pris aucune disposition ?	14
Comment peuvent se résoudre les conflits familiaux concernant la destination des cendres, lorsque le défunt n'a pris aucune disposition ?.....	15
Peut-on se faire enterrer avec son animal de compagnie ?	16
Peut-on désigner par avance une personne spécialement chargée d'organiser ses funérailles ?	16
Quelles sont les formalités à accomplir pour refuser le don d'organes ?.....	17
Comment peut-on faire don de son corps ?.....	17

II. LA TRANSMISSION DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Qui a le droit d'être inhumé dans la sépulture familiale ?	21
Doit-on rédiger une « <i>notoriété caveau</i> » pour constater la transmission d'une sépulture ?	22
Quels sont les droits du conjoint du fondateur sur la sépulture familiale ?	23
Quels sont les droits des conjoints des ayants-droits du fondateur sur la sépulture familiale ?.....	23
Le fondateur peut-il donner ou léguer la concession à un seul des membres de sa famille, voire à un étranger ?.....	24
Peut-on léguer ou donner une sépulture à une personne morale ?.....	25
Quelles sont les précautions à prendre pour la rédaction d'une donation portant transmission d'une concession funéraire ?.....	26
Quelles sont les précautions à prendre pour la rédaction d'un testament portant transmission d'une concession funéraire ?.....	27
Doit-on faire une déclaration fiscale en cas de donation ou de legs d'une concession funéraire ?.....	27

III. LA GESTION DES SEPULTURES

Peut-on garantir la perpétuité d'une concession ?.....	29
Les ayants-droit sont-ils tenus d'entretenir la sépulture ?.....	31
Un ayant-droit peut-il procéder seul aux travaux d'entretien de la sépulture ?	31
Quel est le risque encouru si les héritiers ne s'occupent plus de la sépulture (abandon, non renouvellement) ?.....	32
Une commune peut-elle imposer le renouvellement d'une concession funéraire perpétuelle ?	33
Peut-on librement construire des monuments funéraires sur une concession funéraire ?.....	34
Les épitaphes et autres inscriptions sur les caveaux sont-elles soumises à certaines contraintes ?.....	34
Peut-on, après l'enterrement, faire inhumer le défunt dans un autre cimetière ?	35
Peut-on augmenter le nombre de places dans un caveau ?	35
Quels sont les droits des héritiers du défunt en cas de vente d'un terrain sur lequel il existe une sépulture privée ?	36

PARTIE 2

LES LIBERALITES FAITES AUX PERSONNES MORALES

I. LES LIBERALITES FAITES A DES ASSOCIATIONS, A DES FONDATIONS, ET A DES CONGREGATIONS

Est-il encore nécessaire d'obtenir une autorisation administrative lorsqu'une association, une congrégation ou une fondation sont donataires ou légataires ?.....	54
Quelles sont les pièces justificatives qui doivent être jointes au dossier de déclaration à la préfecture en cas de donation ou de legs à une association, à une fondation, ou à une congrégation ?	56
Quelles sont les associations qui ont la capacité à recevoir des libéralités ?	57
Une association simplement déclarée a-t-elle la capacité à recevoir dons et legs dès lors qu'elle est affiliée à une association reconnue d'utilité publique ou à une fondation?.....	59
Qui a la capacité d'accepter une libéralité faite à une congrégation.....	60
Les libéralités faites à des associations étrangères sont-elles régies par un droit particulier ?.....	61
Peut-on léguer ses biens à une fondation qui ne sera créée qu'après l'ouverture de la succession ?.....	62
Est-il opportun de recourir à la notion d'apport pour soutenir les activités d'une association qui n'a pas la capacité à recevoir une donation ?	63

Quelle est la fiscalité applicable aux libéralités consenties à des associations, à des fondations ou à des congrégations ?.....	65
Une association qui a la capacité à recevoir des libéralités peut-elle librement conserver un immeuble qui lui aurait été légué ?.....	65
Une congrégation reconnue peut-elle librement conserver un immeuble qui lui a été légué ?	67
Qu'est-ce qu'une attribution de biens à une association diocésaine ?	68
Est-ce que l'acceptation du bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie par une association est soumise aux modalités de l'article 910 du <i>Code civil</i> ?.....	69

II. LES LIBERALITES FAITES A D'AUTRES PERSONNES MORALES

Quelles sont les formalités à accomplir lorsqu'un legs, ou une donation, est consenti à une commune ?	72
Une association diocésaine peut-elle « donner » un « édifice du culte » à une commune ?	73
Un legs « aux pauvres » d'une commune est-il nul ?.....	73
Peut-on léguer ses biens à la maison de retraite dans laquelle on est « hébergé » ?.....	74
Les libéralités faites à des Etats étrangers sont-elles régies par un droit particulier ?	75

PARTIE 3 LA VACANCE SUCCESSORALE

Un notaire est-il chargé du règlement d'une succession en l'absence d'héritier acceptant ? Quels actes peut-il alors accomplir ?.....	112
Un légataire peut-il saisir le T.G.I. afin d'obtenir le prononcé de la vacance successorale ?	113
Comment peut-on constater l'absence d'héritier connu pour obtenir le prononcé de la vacance successorale (C. civ., art 809) ?.....	113
Que doit-entendre par renonciation « <i>de tous les héritiers connus</i> », au sens de l'article 809 du Code civil ?.....	115
Dans quel cas la vacance successorale peut être prononcée au bout de six mois (C. civ. , art. 809) ?.....	116
Comment se règlent les obsèques d'une personne décédée sans héritier connus et qui ne laisse qu'une succession déficitaire ?	117